

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Administration Générale**

**REF : DAJDAAG2011002**

**Signataire : ED/**

**OBJET :Remplacement de deux représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'association cinéma "Le Studio".**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association cinéma "Le Studio", plus particulièrement l'article 6,

Vu la délibération du 29 mars 2008 désignant Soumia ZAHIR, Daniel GARNIER, Malika AHMED, Jean-François MONINO, Mounia HARKATI en tant que représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'association,

Considérant que Mounia HARKATI et Jean-François MONINO ont démissionné de ces fonctions et ne souhaitent donc plus représenter la commune au sein de l'association susvisée,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen «tous ensembles pour Aubervilliers» s'étant abstenus

**DELIBERE :**

**DESIGNE** en lieu et place de Jean-François MONINO et Mounia HARKATI, pour représenter la Commune au sein du conseil d'administration de l'association cinéma "Le Studio":

- Véronique LE BIHAN, maire-adjointe à la propreté,
- Grâce LOURENCO, conseillère municipale

Reçu en Préfecture le : 19.02.2011

Publié le : 18.02.2011

Certifié exécutoire le : 19.02.2011

le Maire

Jacques SALVATOR